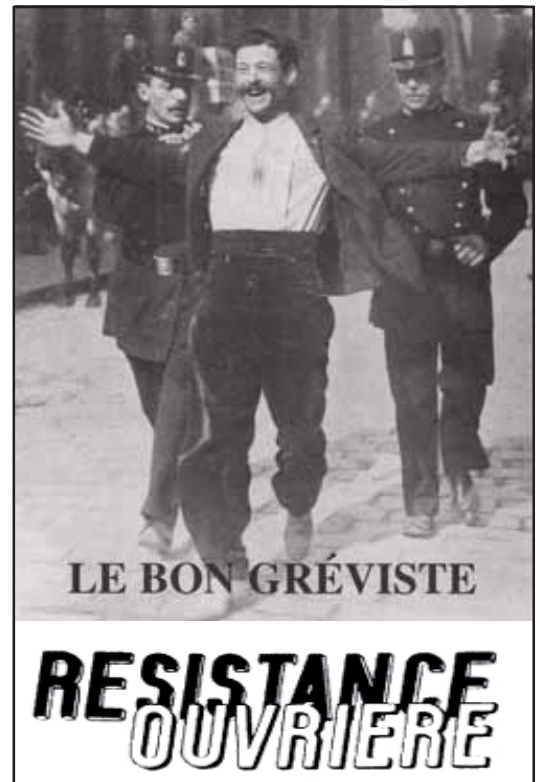


L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 725 - Janvier 2022 - 57^{ème} année - 1,50 €



Déterminés avec FO, pour l'augmentation des salaires

FORCE OUVRIÈRE est un syndicat au service des salariés, mais surtout un outil qu'ils s'approprient pour défendre leurs intérêts.

NE RESTEZ PAS SEULS !

Regroupez-vous et venez rejoindre le syndicat **FO**

Pour vous aider, un appui juridique, des formations, de la communication et surtout vos revendications !

SALAIRES et **CONDITIONS DE TRAVAIL** sont les plus récurrentes mais comment les défendre devant les directions des entreprises ?

C'est là que le syndicat **FO** peut vous aider.

Tract diffusé dans le cadre
de la semaine de développement
du 17 au 22 janvier

FO
la force syndicale

■ QUELQUES EXEMPLES LOCAUX OBTENUS PAR LES SALARIÉS ET LEUR SYNDICAT **FO** :

- ▶ Les salariés de Carrefour Beaujoire sont parvenus à faire reculer la direction sur le travail du dimanche.
- ▶ **2,8 %** d'augmentation de salaire à NOVOFERM.
- ▶ **3 %** d'augmentation de salaire à MANITOU.
- ▶ **3 %** d'augmentation de salaire à AQUAPROD.
- ▶ Et partout, à AUCHAN, dans la fonction publique, dans la Territoriale, **FO** revendique l'augmentation des salaires.

FO a obtenu **183 euros** pour les hospitaliers et continue de revendiquer les **183 euros** pour tous les médicaux sociaux et les agents de la fonction publique.

**REJOIGNEZ LE SYNDICAT FO
POUR DÉFENDRE
VOS REVENDICATIONS !**

Les prix augmentent, les salaires sont trop bas

Le 27 janvier, avec FO

Grève et manifestations pour notre pouvoir d'achat

- ▶ **À Nantes, 14h - Préfecture**
- ▶ **À Saint Nazaire, 10h - Place de l'Amérique Latine**
- ▶ **À Ancenis, 10 h - Pont d'Ancenis**

Contact : Yann Couroussé - 06 88 59 11 40 - E-M@il : udfo44@force-ouvriere.fr / ycourousse@fo44.fr

Manitou

+ 3 % d'augmentation générale
des salaires



Aquaprod

FO obtient des augmentations
(Lire P.2)

Rencontre avec la section FO Carrefour Beaujoire

Les salaires
plutôt que les dimanches



Grève du social et du médico-social
Le 11 janvier pour les 183 €



(Lire P.4)

**Grève historique ce 13 janvier
dans l'Enseignement**

5 000 manifestants
en Loire-Atlantique



(Lire P.5)

Oui à la Sécu de 1945 !
Non au Forfait Patient Urgence !

**La centrale de Cordemais
toujours aussi indispensable**

FO réaffirme son projet
de centrale à l'hydrogène

(Lire P.6)

■ Manitou

+ 3 % d'augmentation générale des salaires

INTERVIEW



Pierre-Louis Montaudon
Délégué syndical central FO Manitou BF

Vous venez de signer un excellent accord salarial à Manitou dans le cadre de vos négociations annuelles obligatoires (NAO). Peux-tu revenir sur son contenu ?

Le 22 décembre dernier, nous avons signé un accord salarial avec la direction pour l'année 2022. Il a fallu huit séances de négociations, mais le jeu en valait la chandelle. En effet, cet accord fixe une augmentation générale des salaires de 3 % pour les non cadres, répartie comme suit : 1,6% au 1^{er} janvier 2022 et 1,4 % au 1^{er} avril. Les cadres percevront pour leur part une augmentation générale de 2,2 %, ce qui est plutôt rare : 1,6 % au 1^{er} janvier 2022 et 0,6% au 1^{er} avril. Par ailleurs, toutes les primes sont revalorisées à hauteur de 3 %, tandis que les salariés (cadres et non-cadres) bénéficieront également d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) de 300 €. Nous avons obtenu que les augmentations individuelles (AI) ne soient pas inférieures à 1,5% pour les employés, techniciens et dessinateurs (ETD), ainsi que pour les agents de maîtrise ; les cadres bénéficiant d'un forfait minimal de 80 €. Dans un contexte où chaque salarié de l'entreprise a droit à une augmentation individuelle obligatoire de 1,5% (AIO) lorsqu'il n'a pas perçu d'AI pendant 4,5 ans, il s'agissait pour nous de mettre un coup d'arrêt à la pratique de certains chefs de services qui contournaient l'AIO de 1,5% à travers le saupoudrage d'AI bien inférieures. Car, avec cette pratique, certains collègues touchaient au final sur 4-5 ans moins que les 1,5% garantis par l'AIO !

Comment analyses-tu le résultat de cette négociation ?

Il existe plusieurs niveaux d'analyse. L'obtention de ces 3 % d'AG est bien sûr le fruit du contexte économique. L'an passé, nous avions déjà connu une forte activité. Mais cette année, c'est l'explosion. Le carnet de commandes

est plein jusqu'en juillet 2023, pour un montant de 3 milliards d'euros. C'est le double de nos meilleures années. Même s'il existe des incertitudes concernant les approvisionnements de certains composants, du fait des tensions sur le marché mondial, la production tient pour le moment. L'augmentation du coût de la vie est un autre paramètre que la direction a dû prendre en considération. Même si le patron utilise le chiffre officiel d'inflation qui lui est le plus favorable, à savoir le calcul effectué par l'INSEE en moyenne sur l'année (et non en glissement annuel), cette question est dans tous les esprits. Cela étant, il ne fait nul doute que la présence d'une section FO solidement implantée dans l'entreprise a été déterminante dans l'obtention de ces augmentations.

Peux-tu développer cet aspect des choses, concernant le rôle essentiel du syndicat FO ?

L'ancienne équipe de direction a tenté à plusieurs reprises de saper le rôle du syndicat. Elle a cependant échoué et a depuis été remplacée par une nouvelle direction. Cette dernière est bien obligée de reconnaître que nous sommes incontournables. La qualité de la négociation n'en a été que meilleure. Non seulement nous avons obtenu une audience relative de plus de 50 % lors des précédentes élections professionnelles, mais nous sommes attachés à un syndicalisme de terrain permettant de développer l'adhésion FO et de discuter en permanence avec les collègues. Nous avons également un poids historique, appuyé sur notre détermination à faire valoir les revendications des salariés, à défendre leurs intérêts matériels et moraux. Lorsqu'une direction ne se hisse pas à la hauteur des enjeux d'une négociation, nous prenons nos responsabilités et organisons le rapport de force. En-dessous de 3 % d'augmentation générale, nous étions prêts à faire monter la pression, y compris par des débrayages. Nous avons joué le même rôle sur les NAO 2021.

Que s'était-il passé lors de ces NAO 2021 ?

Les négociations s'étaient achevées sur un PV de désaccord, puisque la direction était restée bloquée à 1 % d'augmentation générale. La CFDT avait donné son accord dans un premier temps. Nous avons cependant été à l'initiative d'une action intersyndicale, contraignant la CFDT à revenir sur sa position. Nous



sommes parvenus en février à 1,6 %, soit 1,4 point au-dessus de l'inflation officielle qui était alors de 0,2 %. Entre parenthèses, cela correspond à l'écart que nous avons une nouvelle fois obtenu cette année et nous ne voulions pas obtenir moins. En tout cas, en février 2021, nous avions alors mesuré le chemin parcouru. Quelques mois auparavant, la direction de l'époque avait en effet tenté de mettre en œuvre un plan social. Nous n'avons pas laissé faire.

Peux-tu revenir sur la manière dont FO a combattu le PSE ?

En septembre 2020, la précédente direction lançait un plan dit de « sauvegarde de l'emploi » qui, dans les faits, aurait conduit au licenciement de 63 collègues. Nous avons été la pointe avancée de la bagarre qui a permis l'abandon de ce PSE dès la mi-novembre 2020. FO avait en effet convoqué une intersyndicale qui, grâce aux expertises menées, a permis d'élaborer des positions communes contre le PSE. Le courrier intersyndical que nous avons envoyé à la presse a constitué un électrochoc et contraint la direction de l'époque à reculer. Avec un peu plus de recul, cette tentative de plan social est d'autant plus scandaleuse que l'accord que nous venons de signer intègre des embauches au fil de l'eau, permettant d'intégrer des intérimaires en CDI. Il faut tout de même savoir que Manitou abuse de l'intérim : les intérimaires représentent 1/3 des salariés de la production, soit 600 intérimaires sur 1 800 en production (1 200 CDI) sur les six sites.

Quelles ont été les conséquences de la mise en échec du PSE ?

Il y a eu un avant et un après PSE. La direction de l'époque a sans doute fait preuve d'amateurisme, mais ses motivations étaient ailleurs. Elle se sentait sans doute très forte dans la période, avec une baisse de travail et un contexte général très pesant pour le mouvement revendicatif. Sa volonté était de se situer dans la confrontation et de démontrer que, même à Manitou où FO est très implantée et où la tradition de pratique contractuelle est fortement ancrée, elle peut imposer un PSE. Dans le même temps, en mettant en place une stratégie menant à un faible nombre d'accords, elle avait essayé de persuader les salariés qu'il ne servirait à rien de voter FO en 2023. Mais elle s'est pris les pieds dans le tapis et a été remplacée par une nouvelle équipe de direction, avec une autre méthode. Ce n'est ainsi pas anodin que l'accord s'ouvre sur un préambule mettant en avant un « contexte d'écoute réciproque », arguments contre arguments. Cela marque le retour d'une véritable pratique contractuelle.

Vous avez d'ailleurs signé d'autres accords qui vont dans le bon sens...

Nous avons signé en 2021 l'accord sur l'intéressement. C'est une question délicate, car nous ne sommes pas favorables au principe de lier une partie de la rémunération des salariés à des objectifs. Nous savons par ailleurs que, pour le patron, l'intéressement est un élément important de la rémunération. La prime d'intéressement lui revient en effet moins cher que le salaire du fait des exonérations de cotisations patronales. Cela étant, les montants sont importants et égalitaires entre

tous les salariés et ceci rend la discussion incontournable. Nous avons perçu environ 2750 € nets l'an passé. Donc nous avons passé le compromis. Il y a cependant des choses que nous n'acceptons pas. Ainsi, l'intéressement ne se substitue pas aux NAO. Par ailleurs, nous refusons certains objectifs, comme les arrêts maladie.

Nous avons par ailleurs signé, de manière exceptionnelle, un accord sur le travail le samedi et le dimanche. Il y a beaucoup d'activité du fait des carnets de commandes remplis, mais les capacités de production sont limitées. L'entreprise réalise 80 millions d'investissements, avec notamment la construction d'une nouvelle usine de mécano-soudure à Candé, qui vont perturber la production. La direction a donc besoin d'étendre l'amplitude de travail. Nous avons donc signé un accord temporaire, sur une période exclusive de trois ans. Nous ne l'aurions pas signé sinon. Cet accord prévoit un système de primés majorées qui, en outre, vont bénéficier de l'augmentation des 3% obtenu lors des NAO. Nous avons également obtenu que les horaires ne soient pas incompatibles avec la vie personnelle des salariés concernés, sur la base du volontariat, puisque la soirée du samedi et le dimanche midi sont libérés.

Enfin, nous avons signé un accord de télétravail, qui prévoit la distribution d'un mobilier de bureau d'une valeur 250 à 300 €, ainsi qu'une vraie souplesse sur les jours de télétravail. Cet accord est cependant suspendu du fait des annonces du premier ministre dans le cadre de l'état d'urgence.

■ Aquaprod

FO obtient des augmentations

La section Aquaprod du syndicat FO des Métaux de Nantes et région a obtenu un excellent résultat lors des négociations annuelles obligatoires :

- ▶ 3% d'augmentation générale des salaires ;
- ▶ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) de 500 euros ;
- ▶ 10% d'augmentation de la prime transport par zone ;

▶ Augmentation des primes des chefs d'équipe, techniciens d'atelier et des premiers opérateurs.

Une interview de notre camarade Géraldine Rousseau, déléguée syndicale FO au sein de l'entreprise, sera publiée dans un prochain numéro.

■ Auchan Trignac

FO dans la grève pour les salaires



**Après une journée de grève historique...
MM. Castex et Blanquer ne répondent pas aux revendications !**

La grève jeudi 13 janvier dans l'Éducation nationale a été un succès historique : une grève massive, des milliers d'écoles voire d'établissements fermés, des manifestations puissantes... Les parents d'élèves ont partout apporté leur soutien aux personnels grévistes. Le premier ministre Castex a été contraint d'accéder à la demande formulée la veille par la totalité des organisations syndicales avec la FCPE, et de les recevoir le soir même. Qu'a annoncé le premier ministre ? Répond-il aux revendications ? Sur la question des postes et des recrutements immédiats, des enseignants seront recrutés sur la liste complémentaire dans le 1er degré en tant que fonctionnaires. La FNEC FP-FO, qui porte cette revendication depuis des mois, prend acte de cette annonce mais constate qu'elle ne concerne que le 1er degré et que, malgré ses demandes réitérées au 1er ministre, elle reste non chiffrée. De plus il n'est pas question de réabonder ces listes complémentaires, alors qu'elles sont inexistantes dans de nombreux départements. Ce qui est chiffré par contre ce sont les emplois précaires et sous-payés que le ministre entend multiplier : 3 300 contractuels « pour la période à venir » ; 1 500 AED « jusqu'à la fin de l'année scolaire » ; 1 500 vacataires pour l'aide administrative. Bref, la précarisation de l'Éducation nationale se poursuit... Aucune annonce sur la question salariale malgré les revendications portées par la FNEC FP-FO devant le 1er ministre ! Alors que le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010, que les fonctionnaires ont perdu 21% de leur pouvoir d'achat depuis 2000, que les hospitaliers ont pu obtenir une augmentation indiciaire nette de 183€ par mois... toujours rien pour les personnels de l'Éducation nationale mis à part la réactivation jusqu'au

mois de février de la prime pour l'accueil des enfants prioritaires! Inacceptable ! Le 1er ministre confirme le maintien du protocole Blanquer, qui sera donc sans doute bientôt suivi d'une 51ème puis d'une 52ème version tout aussi inapplicables que les précédentes. Il promet la livraison de masques chirurgicaux pour fin janvier, ce que l'on savait déjà, et des masques FFP2 pour les enseignants de maternelle. Pour la FNEC FP-FO, le compte n'y est pas et ces réponses ne sont pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée ce 13 janvier. La FNEC FP-FO revendique :

- ▶ Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !
- ▶ L'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation indiciaire immédiate de 183€ net par mois pour les personnels de l'Éducation nationale!
- ▶ L'arrêt des protocoles inapplicables !

La FNEC FP-FO appelle plus que jamais les personnels à se réunir à lister leurs revendications. Elle soutient toutes les initiatives décidées par les AG. Elle appelle à préparer une journée de grève interprofessionnelle massive jeudi 27 janvier, pour les salaires, pour les postes à l'École et dans tous les services publics, aux côtés des salariés du privé, et des autres agents de la Fonction publique également victimes des mesures gouvernementales. La mobilisation a ébranlé le gouvernement, il faut maintenant leur faire entendre raison : la question de la grève et de la manifestation nationale au ministère n'est-elle pas posée ? La FNEC FP-FO participera à la réunion des fédérations de l'Éducation nationale aujourd'hui à 17h.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Le virus, c'est Blanquer !

Cet éditto a été rédigé à l'issue de la mobilisation massive dans l'Enseignement ce jeudi 13 janvier. Les fédérations syndicales de l'Enseignement ont depuis été reçues trois heures par le Premier ministre, Jean Castex, et le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Vous trouverez ci-contre le communiqué de la Fédération nationale FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle (FNEC FP FO) qui en rend compte.

CE JOUR, jeudi 13 janvier 2022, des dizaines de milliers d'enseignants et de personnels de l'Éducation Nationale et de la territoriale ont manifesté (près de 5 000 en Loire-Atlantique) dans les principales villes du pays. 75% des professeurs des écoles ont fait grève à l'appel de la totalité des organisations syndicales, avec le soutien de la FCPE. Il règne en ce début d'année 2022 un chaos sans nom dans les écoles. Devant la colère des enseignants, des personnels et des parents, le 1er ministre a tenté en début de semaine de calmer le jeu en assouplissant le «protocole sanitaire». Mais rien n'y a fait car l'exaspération est profonde. Les inspecteurs Force ouvrière ont même lancé un appel à se mobiliser : « Depuis le début de la crise sanitaire, les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation Nationale travaillent sans relâche à préserver la continuité du service public d'éducation, ceci malgré les innombrables injonctions ministérielles contradictoires et protocoles intenables. Cela fait deux ans que leur connaissance du terrain est ignorée, deux ans que le ministre choisit de communiquer par voie de presse (...), deux ans qu'au travail ordinaire s'ajoute la gestion extraordinaire qu'impose cette crise. Après deux ans, faute d'une gestion à la hauteur, l'école est dans un état de désorganisation inédit (...). Le ministre doit entendre la nécessité de doter les personnels, les écoles et les établissements de protection. Il doit entendre la nécessité d'attribuer des moyens humains supplémentaires (...). »

À titre d'exemple, nos camarades du SNUDI-FO 44 chiffrèrent les besoins à 250 postes supplémentaires dans le département pour limiter le nombre d'élèves par classe à 25 et assurer les remplacements de professeurs des écoles malades ou absents. Il revendique le recrutement des 23

candidats au concours admis sur la liste complémentaire et le retour à un nombre de places au concours à la hauteur des besoins (le nombre de places est passé de 300 en 2020 à 230 en 2021 !). Comme l'a exprimé Rodrigo Arenas, ancien président de la FCPE, « le premier geste barrière, c'est la diminution du nombre d'élèves dans les classes, c'est le remplacement des enseignants absents ». Blanquer et avec lui Castex et Macron entendront-ils les revendications exprimées par les personnels ce jour ? Ils sont visiblement inquiets de la tournure des événements. Mais pour l'heure, ils poursuivent une autre logique, celle de « l'école du futur », fondée sur l'augmentation du temps de travail des enseignants et personnels (élargissement des missions, télé-enseignement, annualisation, etc.), sur le salaire au mérite et sur une plus grande autonomie des écoles (recrutement des enseignants par le directeur d'école sur la base d'un projet pédagogique propre à chaque école), avec comme modèle l'expérimentation marseillaise de cinquante écoles présentée au mois de septembre dernier pour la rentrée 2022-2023, malgré l'opposition quasi unanime des enseignants de ces écoles.

Il y a cependant une évidence. La colère qui s'est exprimée aujourd'hui fragilise encore un peu plus le gouvernement dans sa volonté de poursuivre le démantèlement de l'École Républicaine, des statuts des personnels, avec à la clé d'importantes coupes budgétaires.

Nous ne savons pas encore quelle forme prendra dans les prochains jours ce profond et puissant mouvement revendicatif. Certains souhaitent inscrire ce mouvement dans la durée et multiplier les journées d'action à répétition en prenant soins de noyer les revendications dans un magma informe. À l'inverse, nos

camarades de la fédération Force ouvrière de l'enseignement exigent que Blanquer et le gouvernement répondent maintenant et sans délai aux revendications des personnels : «ces revendications sont claires. Cette grève n'est pas une grève «contre le virus» comme l'indique le ministre avec son mépris habituel. C'est une grève pour exiger :

- ▶ L'arrêt des protocoles inapplicables qui sèment un désordre indescriptible dans les écoles et établissements ;
- ▶ Des recrutements immédiats de personnels sous statut pour assurer le remplacement des enseignants absents et alléger les effectifs, l'annulation des suppressions de postes ;
- ▶ De réelles mesures de protection pour les personnels ;
- ▶ L'arrêt de toutes les pressions pour contraindre les personnels à effectuer l'enseignement à distance ;
- ▶ L'augmentation de la valeur du point d'indice et l'octroi de 183€ nets indiciaires par mois pour les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers.»

La question du retour à un baccalauréat national avec des épreuves terminales, ponctuelles et anonymes dès 2022 et de l'abandon du tri des élèves opéré par «Parcoursup», ainsi que la création d'un corps statutaire de la fonction publique d'État pour les personnels AESH, font également partie des revendications essentielles dans cette situation chaotique.

Si le ministre et le gouvernement ne répondent pas à toutes ces revendications, la question d'une montée nationale à Paris en direction des Macron, Castex et Blanquer se posera. Nous serons bien entendu aux côtés de tous les personnels de l'Éducation nationale pour les soutenir et ainsi obtenir satisfaction.»

**L'Union départementale
CGT-FO de Loire-Atlantique
vous souhaite ses meilleurs vœux 2022**



L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

■ Rencontre avec la section FO Carrefour Beaujoire

L'augmentation générale des salaires plutôt que le travail du dimanche

LA SECTION FO Carrefour Beaujoire résiste à la volonté de la direction d'ouvrir le magasin le dimanche. Dans ce cadre, Valérie Plédel (déléguée syndicale) et Nathalie Carimalo (élue CSE), accompagnées de Michel Le Roch (secrétaire général de l'Union départementale), ont été reçues par un représentant de la mairie de Nantes. Dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, FO oppose au travail dominical la revendication d'augmentation générale des salaires. La détérioration des conditions de travail et la menace de la « location gérance » sont également au cœur de l'activité revendicative de la section syndicale.

INTERVIEW

Quelle est la situation au sein de Carrefour Beaujoire ?

Le magasin existe depuis cinquante ans. FO est historiquement la seule organisation syndicale implantée sur le site. Le magasin compte 277 salariés, tous statuts confondus (CDI, CDD, contrats pro, contrats alternance...). Les résultats du groupe ont été particulièrement bons en 2020 et en 2021. Il nous revient donc d'être offensifs sur la question des salaires. Par ailleurs, l'argument de la direction sur la nécessité d'ouvrir le magasin le dimanche n'est pas acceptable.

Outre la question du travail dominical et des salaires, sur lesquels nous reviendrons, quelles sont les revendications au cœur de votre activité syndicale ?

La détérioration des conditions de travail est au cœur de nos interventions. Les sous-effectifs qu'entraînent les arrêts « covid » aiguissent bien sûr les problèmes, mais la direction tire sur la corde. Et cela remonte bien avant la pandémie. De plus, le changement du système de travail vers la « polyvalence » entre les différents rayons, mis en œuvre nationalement, implique une perte d'intérêt des missions de nombreux collègues. Par exemple, les salariés



De g. à d. : Tifaine Tessier - membre titulaire du CSE ; Valérie Plédel - Déléguée syndicale (2ème) ; Yda Leské (3ème) - membre titulaire du CSE ; Vanessa Durand (4ème) - trésorière du CSE ; Nathalie Carimalo (5ème) - membre titulaire du CSE. Raphaël Girard - membre titulaire CSE - nous a ensuite rejoints.

qui travaillent en rayon n'ont plus accès aux réserves, ni à la gestion du stock qui a été transférée à une autre équipe.

Carrefour est un groupe intégré, mais de nombreux magasins passent aujourd'hui en « location-gérance ». Quelle est la position de FO ?

Nous nous opposons à la mise en œuvre de la « location-gérance », dont le déploiement nous a été annoncé jusqu'en 2024. Nous avons le sentiment que Carrefour France ne veut plus de social. Le passage d'un réseau intégré à une multiplication de magasins, confiés à autant de gérants, remet en cause les acquis que nous avons obtenus dans le cadre de notre convention collective d'entreprise. Nous serions ramenés aux minima de branche et devrions négocier, de manière éclatée, des accords d'entreprise magasin par magasin. Une telle évolution fragiliserait nécessairement notre organisation syndicale, diviserait les salariés et éparpillerait le rapport de force. C'est la raison pour laquelle nous nous y opposons.

Qu'en est-il pour les salaires ?

En 2020, nous avons beaucoup donné pour le groupe Carrefour et nous

n'avons pas l'impression de bénéficier d'un juste retour des choses. Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) 2021, nous avons obtenu 0,5% d'augmentation générale en mai et 0,4% en septembre. En 2020, nous avons obtenu la prime Macron de 1 000 €. Rien cette année, sinon une rallonge de 100 € sur la prime énergie. Certes, le syndicat national a obtenu une augmentation de 1% hors NAO en décembre. Mais, sur le terrain, les salariés nous expriment leur colère. Celle-ci est d'autant plus palpable que, dans le même temps, nous apprenons qu'Alexandre Bompard, président directeur général du groupe Carrefour, a bénéficié de la rémunération la plus importante des patrons du CAC 40. Les nouvelles NAO se déroulent dans les semaines à venir. Tout doit être sur la table : augmentation générale des salaires, augmentation des primes (ancienneté, transport, présence) et des prestations telles que les tickets restaurant.

Comment envisagez-vous la grève interprofessionnelle du 27 janvier, centrée sur les salaires ?

Majoritairement, les salariés de la grande distribution touchent le SMIC. Beaucoup sont en temps partiel. La question des salaires est

centrale en effet. La situation ne peut plus durer, la vie est chère. Il suffit de regarder le coût du diesel à la pompe, de l'énergie, des courses alimentaires... Donc il est tout à fait possible que les salariés se mobilisent sur la question des salaires. C'était déjà le cas lors de la grève du 5 octobre dernier, c'est un signal important.

Le 21 décembre dernier, une délégation FO a été reçue par la mairie de Nantes concernant le travail du dimanche. Pouvez-vous revenir sur cette question ?

En novembre dernier, le directeur du magasin nous a annoncé sa volonté d'ouvrir les deux derniers dimanches de décembre, puis les douze dimanches sur autorisation du maire à partir de 2022. En cherchant auprès des autorités locales, nous avons appris que l'arrêté municipal encadrant l'ouverture des magasins les douze dimanches ne concernait que les grandes surfaces de moins de 400 m². Le site de Carrefour Beaujoire fait 15 000 m². La direction a donc été contrainte de reculer, non sans avoir précisé qu'elle se conformait à la politique générale du groupe. Le 21 décembre, nous avons été reçus en délégation, avec l'Union départementale, par un représentant de la mairie. Ce dernier a été très à

l'écoute et nous avons pu aborder tous les sujets. La mairie nous a indiqué prôner plutôt l'ouverture des petits commerces.

Que s'est-il passé ensuite ?

Suite à ce premier échec, la direction du magasin nous a informés de son souhait d'ouvrir tous les dimanches matins de l'année - exclusivement les rayons alimentaires comme le lui permet cette fois la réglementation, y compris sans l'accord du maire. Une spécificité existe cependant au sein de Carrefour : notre accord d'entreprise impose qu'une telle décision soit soumise au vote du CSE. Nous n'y sommes pas favorables. Nous n'acceptons pas en effet le chantage qui consiste à nous dire que l'ouverture le dimanche permettrait d'éviter le passage du magasin en location gérance. Cela n'est pas vrai, puisque nous avons un précédent à La Roche-sur-Yon. En outre, non seulement les résultats du groupe contredisent l'argument de la direction sur la nécessité d'ouvrir le dimanche, mais il s'avère que la grande distribution a de plus en plus de difficultés à embaucher du fait des contraintes propres à notre secteur. Sur notre magasin par exemple, les amplitudes horaires vont jusqu'à 22h. Nous travaillons les samedis et tous les jours fériés, à l'exception de Noël, du jour de l'an et du 1er mai. Entre parenthèses, il est à noter que le travail les jours fériés ne se fait plus sur la base du volontariat, contrairement à ce qui avait été annoncé au départ. Et l'on connaît bien sûr l'écart entre le principe du volontariat et les pressions qui peuvent exister sur le terrain. Travailler le dimanche n'aidera donc pas à attirer de nouveaux salariés. Certes, du fait de la faiblesse des salaires, il est tout à fait possible que des collègues soient prêts à travailler le dimanche. Mais la solution est contenue dans le problème lui-même : augmentation générale des salaires. C'est la revendication que nous continuerons à porter de manière claire.

■ Le 11 janvier, dans la grève et les manifestations

Les salariés du social et du médico-social toujours déterminés pour les 183 €

● Prise de parole de Yann Le Fol - Secrétaire du Groupement départemental des Services Publics FO44 - à Nantes



« **B**ONJOUR mes camarades et collègues,

Eh oui ! Le gouvernement continue d'insulter le médico-social en écartant encore des professions (éducatif, administratif et technique) des 183€ ! C'est encore une fois le jeu de la division que le gouvernement met en place ! N'y cédon pas, la preuve encore ce matin nous avons des collègues des hôpitaux qui sont mobilisés avec nous.

Les agents ou salariés du médico-social sont hospitaliers pour la vaccination et pas hospitaliers pour les 183€, le gouvernement nous reconnaît quand ça l'arrange !

C'est une honte, nous ne laisserons pas faire !

Le Ségur n'a pas été octroyé par simple bonne volonté de l'État, ce sont bien les mobilisations très suivies de juin 2020 qui ont poussé le gouvernement à sortir le porte-monnaie, mais aussi les bagarres menées pour les établissements rattachés à des hôpitaux ou EHPAD ou pour une partie des agents ou salariés des établissements autonomes.

C'est donc bien par la mobilisation que nous continuerons à faire reculer le gouvernement, ne pensons pas que la conférence sociale repoussée de nouveau au premier trimestre 2022 nous permettra d'avoir satisfaction des revendications.

Pour Force Ouvrière, il faut se saisir du 27 janvier

à l'appel des Confédérations sur la revendication d'augmentation générale des salaires pour constituer des cortèges de sociaux et médico-sociaux et être une nouvelle fois visibles !

Après, dans les perspectives, hormis le 1^{er} février avec un rassemblement à l'appel du médico-

social par département, il faut mettre le cap pour aller là où ça se décide !

Préparons dès à présent la montée à Paris et si d'aller au ministère ne suffit pas, nous nous disposerons pour Matignon !

Nous ne lâcherons rien ! »



Grève historique ce 13 janvier dans l'Enseignement, près de 5 000 manifestants en Loire-Atlantique

«**R**as-le-bol des protocoles, qui asphyxient l'école!» Ce cri d'exaspération était au cœur de la grève massive, majoritaire, dans l'Éducation nationale ce jeudi 13 janvier ; chez les enseignants comme dans toutes les catégories de personnels : CPE, assistants d'éducation, AESH, personnels infirmiers, administratifs, inspecteurs, personnels de direction... Des associations de parents d'élèves ont appelé aux manifestations. Des lycéens, violemment réprimés devant leurs établissements

- ce que la FNEC FP FO de Loire-Atlantique condamne vivement -, ont également participé aux cortèges. Pour Force Ouvrière, l'enjeu de l'École est le même que celui de l'Hôpital : il faut mettre fin au chaos engendré par la politique de ce gouvernement. Pour garantir l'égal accès des élèves à l'instruction, les écoles et les établissements doivent rester ouverts. Le gouvernement doit donc attribuer les postes et les moyens nécessaires à leur fonctionnement. Les personnels défendent à ce titre leur outil de travail. Et

face à l'augmentation du coût de la vie, ils revendiquent légitimement des augmentations générales de salaires. L'absence de réponses du gouvernement à hauteur des enjeux implique d'amplifier le rapport de force, en s'appuyant sur les revendications des personnels, réunis sur leurs lieux de travail avec leurs organisations syndicales. Dans ce cadre, Force Ouvrière soumet à la discussion la perspective d'une manifestation nationale à Paris, chez Messieurs Macron, Castex et Blanquer. Le mépris, ça suffit !



● **Intervention de Hélène Macon**
Secrétaire du syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique

Je pense que nous pouvons nous féliciter de la mobilisation aujourd'hui. Les collègues se sont majoritairement saisis de cette grève appelée nationalement depuis vendredi seulement. Le ras-le-bol est tel qu'ils ont décidé de poser le sac et les stylos. Cela me fait penser à ce qui s'est passé avec la mobilisation explosive à l'hôpital au sortir du premier confinement. Aujourd'hui, on défend l'instruction, notre outil de travail et y en a assez des protocoles qui détruisent l'École. Comme le dit l'ancien président de la FCPE, Rofrigo Arenas « le 1^{er} des gestes barrières, c'est l'allègement des classes et les remplaçants ». Ça passe par un plan de recrutement massif de tous les personnels manquants. À titre d'exemple, dans mon collège, nous sommes majoritairement grévistes dont 100% de la vie scolaire. La situation dans l'établissement est que les classes de 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} n'ont pas de cours de musique depuis la rentrée. C'est inacceptable et nous nous adressons au recteur sur cette question.

Nous demandons également la création d'un deuxième poste de CPE car il est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Dans d'autres établissements aussi, il manque des professeurs : par exemple, en éco gestion au lycée Nicolas Appert, en ST2S au lycée Les Bourdonnières, etc. Il y a aujourd'hui une participation très large à la grève puisque les personnels infirmiers, administratifs et même les chefs d'établissement et les IEN (inspecteurs) y ont appelé tant les conditions de travail sont détériorées. Et les nouvelles suppressions de postes qui sont annoncées dans le 2nd degré nous donnent déjà une idée de leur dégradation à venir : 1 883 postes supprimés en 2021-2022 et jusqu'à 440 postes en moins pour la rentrée prochaine. Alors dans ce contexte, si le ministre ne répond pas à nos revendications, une montée nationale à Paris en direction de Macron, Blanquer ou Castex ne se pose-t-elle pas ?

● Communiqué de soutien du syndicat FO CHU de Nantes à la grève du 13 janvier 2022 dans l'Enseignement

Le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes, informé de la grève et de la mobilisation dans l'Enseignement jeudi 13 janvier 2022, contre la politique sanitaire du gouvernement, et en particulier contre le protocole sanitaire de Blanquer pour les écoles, apporte son soutien aux collègues de l'Éducation Nationale et aux Personnels Territoriaux de tous les établissements scolaires. Force est de constater qu'aujourd'hui le chaos organisé par Blanquer à l'école est le même que le chaos organisé par Veran à l'hôpital. M. Blanquer veut rendre les enfants dits positifs, responsables des fermetures de classes comme M. Veran veut rendre les non-vaccinés responsables de l'engorgement des services d'urgence dans les hôpitaux. M. Blanquer évite soigneusement de parler des postes qu'il a supprimés et des classes qu'il a fermées dans l'Éducation Nationale, comme M. Veran évite soigneusement de parler des postes qui manquent à l'hôpital et des lits qu'il a fermés. Nos collègues enseignants avec leurs syndicats ont parfaitement raison de revendiquer : des postes en plus, l'allègement du nombre d'enfants par classe, des moyens matériels pour accueillir correctement les enfants (la fourniture de masques aux enseignants, des capteurs de CO2, ...). Notons au passage que Castex recule... sans renoncer au protocole dans les écoles. Comme ils le font sur la réforme des retraites, ils reculent, mais ils ne l'abandonnent pas. Comme ils le font en Guadeloupe, ils reculent sur

l'obligation vaccinale mais ils ne reculent pas sur le passe vaccinal. Plus que jamais, nous, hospitaliers, comme nos collègues enseignants restons fermes sur nos revendications :
▶ Des effectifs dans les services, des postes dans les écoles,
▶ Des lits à l'hôpital pour soigner les malades et des classes à l'école pour accueillir les élèves de la meilleure manière possible,
▶ L'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il y a urgence à réagir. Le gouvernement n'entend rien et va toujours plus loin dans l'attaque contre nos enfants. Notons que même la Défenseuse des droits, Mme Claire Hedon, dans son avis sur le projet de loi «renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de santé publique» alerte au sujet de la situation spécifique des mineurs : «La Défenseuse des droits reste particulièrement préoccupée par les mesures qui concernent et affectent directement la vie quotidienne des mineurs et l'exercice de leurs droits, déjà durement éprouvés depuis deux ans, avec en particulier des impacts lourds sur leur santé mentale comme elle l'a établi dans son dernier rapport relatif aux droits des enfants.» C'est pourquoi le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes apporte son soutien à nos collègues de l'Enseignement qui s'occupent de nos enfants au quotidien et qui se battent pour le maintien de l'ouverture des classes. Nous sommes à votre côté, votre combat est le nôtre.

■ Oui à la Sécu de 1945 ! Non au Forfait Patient Urgence !

Édito L'Ouest Syndicaliste - Le Retraité CGT-FO 44 - Janvier 2022



Par Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

« CHERS camarades, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2022 qui, une nouvelle fois, sera revendicative. Au sortir de la guerre, dans une France exsangue, nos anciens ont créé la Sécurité Sociale pour protéger les actifs et retraités et leur permettre de se soigner avec comme principe fondateur « chacun paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Depuis 30 ans les gouvernements qui se succèdent ont, à l'inverse,

multiplié les franchises et les forfaits à la charge des assurés sociaux* (franchise sur les médicaments, les consultations, forfaits hospitaliers, etc.).

Une nouvelle étape est franchie en ce 1^{er} janvier 2022 avec la création du « Forfait Patient Urgence » qui obligera l'assuré à acquitter un forfait de 19,61 euros** lorsque le passage aux urgences ne sera pas suivi d'une hospitalisation.

Ainsi donc le patient qui ne sera pas hospitalisé sera sanctionné. Sans doute selon le gouvernement Macron-Véran, c'est pour le plaisir qu'on va aux urgences !

Non monsieur Macron, on va aux urgences parce que notre état de santé le nécessite, le plus souvent parce que le SAMU nous y envoie. Le numerus clausus appliqué depuis des dizaines d'années aboutit aujourd'hui à des déserts médicaux où on ne trouve plus de médecins, où ceux qui restent sont à ce point débordés que vous ne pouvez plus être reçus le jour où vous êtes malades et de ce fait, votre état se détériore.

L'hôpital est à genoux et ce depuis des années de mesures drastiques qui ont abouti à supprimer 103 382

lits d'hospitalisation depuis 20 ans, 17 600 lits supprimés depuis le début du quinquennat de Monsieur Macron dont 5 700 en 2020, en pleine pandémie. C'est le gouvernement qui est responsable de cette situation. Les médecins hospitaliers ne trouvent pas de lits pour les patients qui arrivent aux urgences et les renvoie chez eux. C'est cela la réalité.

Ça suffit ! Ça ne peut pas durer ! « Fermer des lits c'est criminel » « Des lits, des postes pour l'hôpital public », ont crié les 4 000 manifestants le 4 décembre sous les fenêtres du ministre Véran.

Exercer une pression financière pour que le malade renonce à se soigner tel est le but de ce « Forfait Patient Urgence ». Par ailleurs le Ministère de la Santé estime qu'il devrait lui rapporter 35 millions ! Pour les retraités ce sera une nouvelle dépense supplémentaire alors que l'inflation atteint 2,8 % fin 2021 selon l'INSEE, que les prix du gaz, de l'électricité, des carburants explosent, que pour le seul mois de décembre, les produits frais ont augmenté de 3,3 % tandis que nos retraites complémentaires n'ont augmenté que de 1 % au 1^{er} novembre 2021 et nos retraites de



base de 1,1 % en ce début d'année. Les retraités ont pourtant déjà perdu 12 % de pouvoir d'achat depuis 2014 ce qui représente un mois entier de retraite. Le résultat : des retraités de plus en plus nombreux aux Restos du cœur et au Secours populaire tout simplement pour pouvoir manger ; un foyer sur 5 souffre du froid, 21 % des plus de 60 ans dans la métropole nantaise vivent sous le seuil de pauvreté. C'est cela la réalité. Et pendant ce temps-là, les entreprises du CAC 40 - qui ont touché des aides publiques massives sous forme de plan de relance, de plans d'urgence, de soutien de la BCE et autres - ont versé 53 milliards de dividendes à leurs actionnaires.

Ça suffit ! Ça ne peut plus durer ! C'est

ce qu'ont dit les 25 000 retraités à Paris le 2 décembre dernier (voir page 2). Comme l'ont décidé les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse Fidl, MLN, UNEF, UNL, l'heure est à la mobilisation de toutes et tous pour nous défendre. Ce sera le 27 janvier. Les retraités de l'UDR FO 44 en préparent d'ores et déjà le succès aux côtés des actifs avec leur Union départementale Force Ouvrière. »

* Ou des complémentaires qui en répercutent le coût sur les cotisations donc sur les assurés !

** Ou 8,51 dans certains cas tels que les assurés à 100%

■ Syndicat national des médecins hospitaliers FO

• Communiqué du 7 janvier 2022

Contre le chaos dans les hôpitaux, une riposte organisée s'impose

LE CHAOS dans les hôpitaux est tel que la moindre absence dans une équipe médicale ou paramédicale se traduit bien souvent par la fermeture de tout ou partie du service.

L'activité hospitalière a globalement diminué dans la dernière période. À la suite des messages anxiogènes et de la politique du « restez chez vous », le recours aux soins a diminué de 9% en France depuis un an. On peut citer : - 25% de greffes, -23% en cancérologie, 2 millions de patients déprogrammés, 900 000 interventions non réalisées, 93 500 cancers non dépistés (source Ligue Contre le Cancer).

Ce chaos est le produit d'une longue série de mesures et de restructurations/territorialisations successives synonymes de diminution de la performance clinique et de l'accès aux soins. Ce chaos actuel ne résulte en rien d'un afflux de malades mais d'une diminution drastique de l'offre.

En raison de la pénurie en ville, en pré hospitalier et du défaut majeur d'aval aggravé dans la dernière période (-18 000 lits en 5 ans), en raison des fermetures de 100 services d'accueil des urgences, en particulier la nuit, un nombre croissant de patients n'ont même plus recours aux soins. Dans les services qui restent ouverts, les collègues sont bien souvent sans solution pour les patients qui s'accumulent et la tension augmente dangereusement à la porte des hôpitaux avec ce qu'il est désormais convenu d'appeler « des pertes de chance » (déclarations de chefs de services du CHU de Grenoble, des Neurologues de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, etc.).

Les provocations et la discrimination des patients proposées par Emmanuel Macron, les appels à ne pas tomber malade de Jean Castex, le « forfait urgence » de 20 euros en cas de consultation non suivie d'une hospitalisation d'Olivier Véran, les déclarations diaboliques d'un professeur émérite de diabétologie dans un journal du dimanche instillant le poison du doute quant à la validité de la déontologie médicale ou encore le remplacement des médecins par des infirmières spécialisées dans les déserts médicaux ne vont probablement pas améliorer ce chaos.



Le SNMH FO, à la place qui est la sienne, appelle de nouveau à l'application d'un plan d'urgence :

► recrutement de 200 000 agents de la fonction publique hospitalière.

► réouverture de tous les lits nécessaires en commençant par les 5700 fermés en 2021.

► mise en formation professionnelle de 20 000 aides-soignantes pour renforcer les services infirmiers.

► titularisation des 20 000 médecins contractuels et des 5000 PADHUE (médecins étrangers ayant fait leur preuve).

► levée des sanctions/suspensions et réintégration avec versement des arriérés de salaire des médecins et personnels suspendus.

► mise en poste des 150 réanimateurs demandés par le syndicat des réanimateurs.

Dans l'immédiat et pour aider à la mise en place d'un tel plan : le SNMH FO s'oppose à toute forme de répression, apporte son soutien aux hospitaliers de Guadeloupe et demande l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre des syndicalistes dont notre camarade Hildevert Hubert (FO pompiers) ou Élie Domota, dirigeant du LKP ancien secrétaire de l'UGTG. Le SNMH FO, dans les suites du 4 décembre et de l'appel de la Mayenne, appelle les médecins, les hospitaliers, les professionnels de santé et la population à rejoindre la grève interprofessionnelle du 27 janvier appelée dans l'unité. Le SNMH FO participera également à la conférence fédérale du 1^{er} février, pour consolider cette réponse unitaire, rapide et d'ampleur que tout le monde attend face aux attaques destructrices de l'hôpital. ■

Pour le Bureau National du SNMH,
Dr Cyrille Venet

■ La centrale de Cordemais toujours aussi indispensable



FO réaffirme son projet de centrale à l'hydrogène

LA FRANCE compte sur les tranches Lcharbon, notamment celles de la centrale de Cordemais, pour cet hiver 2022. Les risques qui pèsent sur l'approvisionnement en électricité de notre pays forcent le gouvernement à revoir sa copie, au moins temporairement.

Dans le cadre du niveau fixé dans la loi énergie climat pour pousser les centrales à charbon à fermer, un décret limite actuellement leur fonctionnement à 700 heures sur l'année. Un projet de décret prévoit cependant d'élever le seuil de fonctionnement des tranches charbon à 1 000 heures pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2022, afin de passer la pointe hivernale. Finalement, les tranches charbon de Cordemais reviendraient à un fonctionnement d'avant la loi énergétique, sic ! Une consultation publique - qui est en cours jusqu'au 20 janvier 2022 - et un avis du Conseil supérieur de l'Énergie sont nécessaires pour modifier le décret. Cela n'interviendra de toute façon pas avant fin janvier.

Même s'il y a des indisponibilités dans le nucléaire dues à des entretiens retardés à cause de la Covid-19, cela ne justifie pas que la France se retrouve dans une position de sous-alimentation électrique en 2022. Pour Force Ouvrière, c'est inadmissible.

La fermeture des centrales fioul puis des centrales à charbon, remplacées par des énergies renouvelables (ENR), qui ne sont pas disponibles quand on en a besoin, a créé cette pénurie. Cette dernière contribue à faire flamber les prix de l'énergie. La concurrence, annoncée comme une « révolution » pour les particuliers, se traduit dans les faits par des hausses de prix exponentielles. Cela démontre le fiasco de cette orientation prise par les différents gouvernements français, qui se sont soumis aux directives de Bruxelles et à la gouvernance allemande.

Cette triste réalité doit nous rappeler qu'avant tous ces changements, la France avait le kilowattheure le moins cher d'Europe et au même prix sur tout le territoire. C'était un vrai service public !

Aujourd'hui, nous sommes sous la menace de délestages ciblés. Combien de temps dureront ces coupures ? Surprise ! Cela dépendra des températures du moment, de l'ensoleillement, de la force du vent... et de la région que vous habitez. Il vaudra mieux vivre dans les grandes villes, qui seront protégées, que dans les banlieues ou les campagnes.

Les décideurs politiques se font très discrets. En effet, il est difficile d'admettre que l'on prend de mauvaises décisions au mauvais moment. Pourtant, Force ouvrière alerte depuis des années le plus haut niveau de l'État sur le fait que l'on a pris le mauvais chemin. Les préoccupations de nombreux citoyens concernant l'environnement sont instrumentalisées, sous le couvert d'un écologisme de façade, au profit d'intérêts financiers. La décroissance énergétique en est un avatar.

C'est la raison pour laquelle le syndicat Force Ouvrière milite pour le maintien du service public à la française et propose un projet de centrale à l'hydrogène. Celui-ci permettrait de gommer l'intermittence des ENR, serait mobilisable à la demande et ne rejeterait que de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. C'est une vraie énergie d'avenir, durable et propre.

Cela permettrait également de conserver notre indépendance énergétique. ■

Philippe Perrochon
Délégué syndical FO EDF Cordemais
et Franck Barbachou
Secrétaire du syndicat FO
EDF Cordemais

■ FO Garages de Nantes et région Que cherche la direction de SDVI ?

LA SOCIÉTÉ de diffusion de véhicules industriels (SDVI) compte 300 salariés, répartis sur sept sites (Angers, Angoulême, La Roche-sur-Yon, Orvault, Poitiers, Rezé et Saint-Nazaire).

La mise en place de l'activité partielle au sein de l'atelier d'équipements spéciaux (AES), situé à Orvault, interroge le syndicat FO des Garages de Nantes et région. N'y aurait-il pas une volonté déguisée, de la part de la direction, de réduire les effectifs ?

Sous couvert de Covid-19, la direction a annoncé une baisse de charge de travail de l'atelier AES qui embauche 25 personnes. Cet atelier, où une section FO est implantée, travaille avec un bureau d'études sur différents projets liés à la demande des clients, notamment Énedis ou Amazon.


L'activité partielle a été mise en œuvre à compter du 3 janvier 2022. Celle-ci fait l'objet d'une demande de participation financière de l'État. Pour les salariés, la note est chère

puisque'ils ne perçoivent plus que 60% de leurs salaires, avec une perte sèche moyenne de 650 € par mois !

FO s'interroge par ailleurs sur la volonté réelle de la direction. En effet, le syndicat a appris que la direction locale avait donné pour consigne aux commerciaux de ne plus prendre aucune commande. Cela revient, de fait, à condamner l'atelier.

C'est la raison pour laquelle le syndicat FO des Garages de Nantes & région a contacté sa fédération et a été reçu par l'Inspection du travail. Une demande de réunion extraordinaire auprès du Directeur général, basé à Orvault, vient également d'être effectuée. Affaire à suivre, donc.

Fernand Inderbitzin
Secrétaire FO des Garages
de Nantes & région



AGENDA
Date à retenir !
Assemblée générale

AFOC
44
Association Force Ouvrière Consommateurs

L'assemblée générale de l'AFOC aura lieu le :

LUNDI 31 JANVIER 2022 à 11h30
Salle C - Bâtiment central
Maison des syndicats - 2, place de la Gare de l'État à Nantes

Elle se tiendra à l'issue de la Commission administrative de l'Union départementale FO44

À l'ordre du jour :

- ▶ Rapport d'activité
- ▶ Rapport financier
- ▶ Élection HLM



Halte à la répression d'État en Guadeloupe Abandon immédiat des poursuites contre Elie Domota

● Communiqué du 4 janvier 2022

NÉGOCIATIONS EN GUADELOUPE

VOUS POUVEZ LUI
RETIRER LES MENOTTES



Ce jeudi 30 décembre, à l'occasion d'une manifestation pacifique, le camarade Elie Domota, ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), a été arrêté de manière violente et sans fondement à Petit-Pérou (Guadeloupe).

Sous la pression de 2 000 manifestants, Elie Domota a été relâché après trois heures de garde à vue. Il est cependant poursuivi en correctionnelle et convoqué le 7 avril prochain par le parquet de Pointe-à-Pitre pour « violences volontaires en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique et refus de se soumettre au prélèvement obligatoire ». Pourtant, les vidéos qui abondent sur les réseaux sociaux démontrent qu'Elie Domota manifestait les bras en l'air avant de se faire gazer, jeter au sol et menotter.

Les Unions départementales CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique avec l'UNEF considèrent, à l'instar de l'UGTG, que cette arrestation constitue une « pure provocation ». Après l'envoi du GIGN et de renforts de gendarmerie, après les déferrements en justice de plusieurs militants syndicaux, nous condamnons le choix du gouvernement de refuser toute négociation et de faire le choix de la répression.

Depuis le 9 septembre 2021, les Guadeloupéens et leurs organisations se mobilisent en effet sur leurs propres revendications, parmi lesquelles l'abandon du passe sanitaire et un plan d'urgence pour l'eau, un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public*.

Nous demandons l'abandon des poursuites contre Elie Domota, ainsi que contre tous les militants syndicalistes. Pour la défense des libertés

syndicales, pour le droit de manifester et de revendiquer, nous envoyons cette prise de position aux autorités publiques.

*Parmi les revendications :

- ▶ abandon de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, réintégration des salariés suspendus du fait de l'obligation vaccinale, abrogation de la loi du 5 août 2021 ;
- ▶ mise à disposition des moyens matériels pour le secteur social, médico-social, la petite enfance ;
- ▶ mise en place d'un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les usagers dignement et efficacement (avec des recrutements de soignants) sans oublier des mesures immédiates pour approvisionner les établissements en oxygène ;
- ▶ un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public, l'arrêt des licenciements abusifs ;
- ▶ abrogation des règles d'indemnisation du chômage, remplacement systématique de tous les départs à la retraite, transformation de tous les emplois précaires en emplois pérennes, un plan d'urgence pour la formation et l'embauche des jeunes de Guadeloupe, augmentation généralisée des salaires, des pensions et des minima sociaux.

Hommage à notre camarade Hugo Mille

« J'ai connu Hugo au début des années 2000, il n'avait pas 25 ans et était déjà un militant respecté du syndicat FO des lycées et collèges avant que les « TOS » ne soient transférés à la Région. Originaire d'Evron, Hugo avait élu domicile en Vendée et nous militions dans le même syndicat au niveau académique. Nous reproduisons ici l'hommage que Gisèle Le Marec lui a rendu au nom du syndicat FO de la Région Pays de Loire. Soutien et condoléances à sa compagne Chrystelle et à ses enfants Zia et Jao » - Michel Le Roc'h



« HUGO, Les copains de FO m'ont demandé de te rendre un dernier hommage, de saluer ton parcours de militant, au nom de tous ceux qui t'ont côtoyé durant plus de 20 ans d'engagement syndical. Jeudi, la veille de ton décès, tu disais à Pierrette que j'ai les mots faciles, selon ton expression. Alors j'espère qu'aujourd'hui je ne vais pas te

décevoir.

Ils sont nombreux aujourd'hui les copains : les profs du syndicat national FO des lycées et collèges, les camarades des unions départementales FO de Vendée et de Loire-Atlantique, notre fédération FO services publics avec Johann et bien sûr les camarades de notre syndicat FO du personnel de la Région, venus de différents départements.

Et puis il y a tous ceux qui auraient voulu venir mais qui n'ont pas pu.

Hugo, mon camarade, ce mot camarade que certains trouvent désuet, voire folklorique, toi tu y tenais beaucoup car il avait pour toi une signification importante, une résonance toute particulière. Alors je t'appellerai camarade, mon camarade, notre camarade.

Secrétaire adjoint de notre syndicat et secrétaire de la section de Vendée, tu étais engagé à FO depuis de très nombreuses années, un véritable militant qui a donné beaucoup de son temps et de son énergie au service des autres et de ses

convictions.

Tu as siégé dans les instances paritaires, au rectorat puis à la Région au comité technique et à la commission administrative paritaire où tu as défendu de nombreux collègues. La semaine dernière encore, pendant deux très longues journées, tu siégeais en conseils de discipline pour défendre cinq collègues.

Ton engagement n'était pas que local mais également au niveau interprofessionnel comme membre du bureau de l'Union départementale Force Ouvrière de Vendée et au niveau de notre Fédération avec le groupement départemental de Vendée.

Mon camarade, tous ceux qui ont pris la peine de faire ta connaissance, toi cet homme qui n'était pas un rouleur de mécanique, qui était un ouvrier dans un lycée au fin fond de la Vendée, ont apprécié ton intelligence, ta finesse d'esprit et ton sens de l'humour, mais évidemment le sens de l'humour c'est quand on a l'intelligence et la finesse d'esprit.

Nos camarades qui m'ont demandé d'être leur porte-parole ont tenu à rappeler tes qualités d'écoute, ta disponibilité, le fait que tu sois toujours prêt à aider tes camarades, à donner le renseignement nécessaire pour débloquer une situation, ta volonté de trouver une solution à chaque problème, ta capacité à rappeler le rôle de chacun et à défendre les valeurs de notre syndicat.

Tes analyses étaient toujours très pertinentes. Tu avais à cœur de convaincre et ta parole était écoutée.

Hugo, mon camarade, toi qui ne voulais jamais laisser quelqu'un dans la difficulté, tu nous laisses aujourd'hui dans la peine, tu nous laisses même K.O.

Tu n'as pas fini de nous manquer.

Notre seule consolation sera de nous dire que nous avons eu la chance de te connaître.

Adieu mon camarade. »

Gisèle Le Marec

Secrétaire FO Région Pays de Loire

L'OS a lu

C'EST à l'automne 1971, sous la présidence de Pompidou, qu'éclate l'affaire de la Garantie Foncière. La presse révèle alors que cette société civile immobilière, accusée d'escroqueries diverses, est intimement liée à certaines personnalités gaullistes de l'époque. Le scandale est grand, Henri Salvador en fait une chanson (« Ah la Garantie foncière / Ça c'était la bonne affaire / J'm voyais déjà propriétaire / Rien n'est plus sûr que la pierre... ») et Michel Poniatowski, proche de Giscard d'Estaing, a alors cette formule qui fera date en s'en prenant à « la république des copains et des coquins ».

Plus de 50 ans après, force est de constater que cette formule s'applique encore pleinement à la V^{ème} République et à son personnel. On apprend ainsi que dans la promotion 2022 de la Légion d'honneur figurent d'éminentes personnalités parmi lesquelles Pierre Gattaz et Agnès Buzyn. Arrêtons-nous quelques instants sur les parcours de ces deux médaillés de la plus haute distinction française.

Le premier a été président du Medef de 2013 à 2018. Dès son entrée en fonction, il se distingue en demandant une baisse de 100 milliards d'euros d'impôts et de cotisations sociales des entreprises afin qu'elles ne soient plus « asphyxiées, ligotées et terrorisées ». Dans la foulée, il se fait fort de créer un million d'emplois en 5 ans si les réformes nécessaires sont menées. Le Président de l'époque, François Hollande, ancien candidat ennemi juré de la finance, répond immédiatement à ces exigences en créant le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) d'un montant de 20 milliards d'euros par an, remplacé en 2019 par un allègement durable de cotisations sociales pour les employeurs.

Hélas ! Aucun emploi ne fut créé, notamment dans l'entreprise de Pierre Gattaz, Radiall qui, selon Wikipédia, utilisa les millions d'aides publiques perçues grâce au CICE pour enrichir les actionnaires, formés à 87 % par la famille Gattaz ! Gattaz dut même abandonner son fameux pin's « un million d'emplois » après les révélations de la presse indiquant que celui-ci était fabriqué en République Tchèque !

On avouera qu'un tel parcours au service de la nation mérite amplement une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur !

Quant à Agnès Buzyn, on sait bien sûr d'elle qu'elle a été ministre des Solidarités et de la Santé des gouvernements Macron.

On sait peut-être moins le rôle qu'elle a joué dans la reconnaissance, ou plutôt la non reconnaissance, du lien entre chlordécone et cancer de la prostate. Le chlordécone est une molécule chargée d'éradiquer le charançon du bananier en Martinique et en Guadeloupe. Depuis 1972, l'État français savait parfaitement qu'il autorisait un produit toxique, interdit seulement en 1993, produit dont la responsabilité dans l'explosion de cancers de la prostate aux Antilles n'a été reconnue qu'en décembre 2021. Pourtant en 2013, une étude statistique avait été lancée en Martinique pour tenter d'établir un lien entre chlordécone et prostate. En 2014, le retrait des financements par l'Institut National du Cancer

Les copains, les coquins et les bouc-émissaires

Désordre venu d'en haut



EMMANUEL Macron avait promis qu'on ne l'y prendrait plus. Las ! Comme dit le proverbe : chassez le naturel, il revient au galop ! C'est dans un entretien au Parisien, le canard de son ami milliardaire, Bernard Arnault, que le « président rassembleur⁽¹⁾ » nous a gratifiés d'une de ses fameuses petites phrases – ce prétendu « parler cash ». Alors que le projet de loi sur le « passe vaccinal » vivait un examen pour le moins tumultueux à l'Assemblée nationale, lors duquel ses propres troupes ont eu du mal à se discipliner, le chef de l'État a déclaré, le 4 janvier : « Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc on va continuer de le faire, jusqu'au bout. C'est ça, la stratégie ». Les bavards des plateaux médiatiques font mine de s'interroger : « dérapage » ou « coup de génie politique » d'un président en campagne ? Ni l'un, ni l'autre. L'outrage est sans aucun doute calculé. Mais rien ne dit que le calcul est bon. Le regain de mobilisation contre le « passe sanitaire » et la grève massive dans les écoles en sont d'ailleurs une indication. De plus en plus nombreuses, les voix remettant en cause la stratégie du gouvernement se font entendre, y compris en s'appuyant sur les analyses de l'Organisation mondiale de la Santé. Le roi apparaît de plus en plus nu... mais cela ne l'empêche pas d'intenter des procès en idiotie à l'encontre de tous ceux qui ne

« marchent » pas avec lui : « en démocratie, le pire ennemi c'est le mensonge et la bêtise [sic] » ! Il faut dire qu'en matière de mensonges, il en connaît un rayon : est-il besoin de revenir sur l'inutilité des masques et des tests, devenus depuis l'objet d'une consommation quasi-hystérique ? Faut-il rappeler que le gouvernement était informé de l'existence d'un virus à l'origine inconnue des mois avant le premier confinement... et que la ministre de la Santé de l'époque vient d'être décorée de la légion d'honneur en remerciement de ces bons et loyaux services ? En effet, il faut savoir mentir au peuple. Quand ça vient d'en haut, c'est la démocratie qui parle. C'est la représentation nationale. Mieux, c'est la République ! Rions encore de la loi de lutte contre les « fake news », adoptée par le parlement en 2018 à l'initiative d'Emmanuel Macron : cela revient à demander à Trump d'écrire une loi contre l'utilisation des armes à feu. Confiné, Emmanuel Macron prend ses décisions dans le bunker de l'Élysée. Conseil de défense sanitaire ! C'est le lieu du complot contre le peuple. Ce dernier guette la couleur de la fumée : les uns sont effarés de la confiscation de leurs libertés, les autres inquiets pour la continuation de l'activité économique. Mais cela ne suffit pas : il faut un coupable. Ne cherchez pas les causes d'une telle pandémie et, devrait-on dire, de sa gestion, dans l'organisation

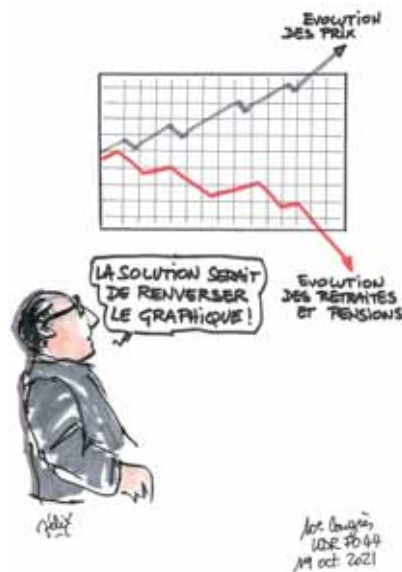
même de notre mode de production, marqué par une recherche effrénée du profit au détriment de la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité. Oubliez également les choix gouvernementaux – conscients, pesés – de couper les budgets de la recherche fondamentale, désarmant la nation face à ce type de virus. Cherchez le coupable. Tête mise à prix. Wanted. Les familles se déchirent. Même pas eu le temps de toucher à la bûche de Noël que la discussion s'envenime. Les fracas de vaisselle gâchent la fête. L'oncle récupère les cadeaux qu'il avait prévus pour ses neveux et nièces. Il les donnera à Emmaüs. Heureusement, afin d'occulter sa propre responsabilité dans la situation dramatique de l'hôpital et de la santé publique dans ce pays, le « président rassembleur » vient de désigner un bouc émissaire. La peur et la désignation d'une fraction de la population qui serait à l'origine de tous les maux sont des techniques de gouvernement vieilles comme Hérodote. Pas très moderne le Jupiter en socquettes. Voilà donc des millions de Français « non-vaccinés », essentialisés en tant que tels, jetés hors de la citoyenneté sans n'être coupables de rien – car ils respectent la loi – et jetés à la vindicte populaire : « Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen ». Pourtant, où trouver les raisons des déprogrammations et autres plans blancs, sinon dans les 17 000 lits hospitaliers fermés durant ce quinquennat ou encore les 20 000 soignants mis à la porte en septembre dernier ? Et qui peut comprendre que l'on fasse revenir à l'hôpital des soignants vaccinés et positifs au covid asymptomatiques, donc à coup sûr contagieux, mais pas les soignants non vaccinés négatifs, donc a priori non contagieux ? Pas vous ? Bande d'irresponsables ! ■

⁽¹⁾ Faisant acte de contrition sur TF1, le 15 décembre dernier, le président de la République avait déclaré : « j'ai acquis une chose c'est qu'on ne fait rien bouger si on n'est pas pétri d'un respect pour chacun »

Et pendant ce temps-là...

2021 aura été l'année de tous les records pour la Bourse de Paris ! Après avoir rattrapé son niveau « d'avant-crise » dès avril dernier, le CAC 40 a franchi la barre symbolique des 7 000 points en novembre, battant son précédent record en clôture du 4 septembre 2000 et culminant même à 7 181 points en clôture – une première historique –, à quelques jours du terme de l'exercice (Les Échos, le 28 décembre 2021). Grâce à une progression fulgurante de près de 30 % sur l'année écoulée, celui-ci s'est même offert le luxe de toiser les autres principales places mondiales... Quel que soit leur secteur d'activité, toutes les entreprises ont pu profiter de cette frénésie spéculative. Selon BFM Bourse, le 31 décembre 2021, on retrouve au sommet du CAC 40 la Société Générale (+77%), le géant

du luxe Hermès (+75%), Capgemini (+70%) ou encore Veolia (+66%). Aux vues de tels chiffres, nul doute que nos « champions nationaux » ont su faire bon usage du « quoi qu'il en coûte », ces dizaines de milliards d'euros (prêts garantis, chômage partiel, plan de relance...) qui leur ont été généreusement accordés par le gouvernement Macron depuis mars 2020. De quoi encourager les salariés à se saisir de la grève interprofessionnelle du 27 janvier sur les salaires et à mettre la pression sur leurs patrons pour obtenir des augmentations générales. Dernière minute ! Le quotidien Les Échos nous apprend que les dividendes vont attendre en 2022 les montants records de plus de 2000 milliards de dollars au niveau mondial. Vertigineux ! ■



L'OS a lu

(INCa), alors dirigée par Agnès Buzyn, met fin à cette étude. Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé, reste aussi connue pour avoir déclaré en janvier 2020 que le risque lié au coronavirus était pratiquement nul, avant de démissionner quelques semaines plus tard en pleine pandémie. En septembre 2020, elle est convoquée par les juges de la Cour de justice de la République pour, selon le Monde, « déterminer s'il existait des indices graves et concordant pouvant être reconnus contre elle dans le cadre de sa gestion de la pandémie de Covid-19 ». Elle en ressort mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui » et placée sous le statut de témoin assisté pour les faits d'« abstention volontaire de combattre un sinistre ». Là encore, on reconnaîtra que de tels états de service méritent certainement une haute distinction. Autre nommé à la distinction suprême, un des co-propriétaires du groupe Le Monde qui édite le journal du même nom : le milliardaire Xavier Niel, un homme lui aussi au parcours méritant bien la reconnaissance de la Nation. Après avoir débuté sa carrière dans les services pornographiques par Minitel, il investit dans la presse et de nombreuses start-up. En 2004, il séjourne un mois à la prison de la Santé. Après avoir été lavé des accusations de proxénétisme qui pesaient sur lui, il est condamné en 2006 à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 250 000 euros d'amende pour recel d'abus de biens sociaux dans un « peep-show » dont il était actionnaire. En 2011, il manifeste son attachement à la liberté de la presse par cette phrase pleine de virilité : « Quand les journalistes m'emmerdent, je prends une participation dans leur canard et après ils me foutent la paix » (Source Libération). Il n'est évidemment pas question de jeter ici l'opprobre sur tous les récompensés de la légion d'honneur. Certains d'ailleurs la refusent. C'est le cas de Dupond Moretti, garde des Sceaux du gouvernement Macron, qui, en 2013, a refusé cette distinction en déclarant qu'elle était le « symbole du copinage politique malsain ». Ce même Dupont Moretti en bénéficie aujourd'hui. Mis en examen le 16 juillet 2021 par la Cour de Justice pour prise illégale d'intérêts, il est maintenu à son poste malgré la grande moralisation promise par le candidat Macron. Ainsi va la V^{ème} République, d'un côté le copinage, la cooptation, les médailles décernées entre soi, les affaires, depuis l'élection de Macron, pas moins de sept condamnations de ministres ou conseillers, neuf mises en examen, onze enquêtes en cours... De l'autre côté, le mépris affiché par les mêmes envers le petit peuple, les emmerdeurs non vaccinés, les emmerdeurs syndicalistes qui résistent, les emmerdeurs attachés à la démocratie, les emmerdeurs attachés aux conquêtes sociales, en un mot cette immense majorité qui n'attend rien de la République des copains et des coquins. ■